



L'initiative canadienne

de planification
de l'avenir pour 18 millions
d'adolescentes et de femmes



Le Canada pourrait outiller 18 millions d'adolescentes et de jeunes femmes en situation de vulnérabilité à travers le monde, soit l'équivalent du nombre total de filles et de femmes vivant au Canada.

Ce serait une excellente façon de célébrer le 150^e anniversaire du Canada.

En donnant aux adolescentes et aux jeunes femmes un plein pouvoir sur leur corps et un accès sans entrave à la santé et aux droits sexuels et génésiques (SDSG)¹, l'*Initiative de planification de l'avenir* contribue à la concrétisation d'autres droits et à la matérialisation d'un avenir où elles pourront s'instruire, trouver un emploi et exercer le choix de fonder ou non une famille. En injectant 4,25 milliards d'argent neuf dans cette initiative, le Canada deviendra un chef de file mondial dans l'autonomisation des femmes par la SDSG.

Cette initiative novatrice, qui viendra compléter les investissements actuellement consacrés à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, transformera la vie de 18 millions de personnes des milieux les plus défavorisés, les plus vulnérables et les plus négligés au monde, y compris les citoyennes des États fragiles², les réfugiées, les déplacées internes et les victimes de crises humanitaires, en leur procurant l'information et les services dont ils ont besoin pour faire valoir leurs droits.



DES RÉSULTATS CLAIRS ET TANGIBLES :

- **Prévenir** plus de quatre millions de grossesses involontaires et un million d'avortements non médicalisés chaque année;
- **Prévenir** cinquante mille décès maternels et décès de nouveau-nés ainsi que plus de deux cent mille blessures liées à la grossesse chaque année.

UN IMPACT MAJEUR ET QUANTIFIABLE :

- **Économiser** entre cinq cents millions et un milliard de dollars par année en soins de santé et services sociaux;
- **Améliorer** le revenu, la scolarité et la santé des femmes vulnérables et de leur famille;
- **Augmenter** la croissance économique par habitant dans les milieux les plus vulnérables et les pays les moins avancés;
- **Contribuer** à l'égalité des sexes et à la concrétisation des droits des femmes;
- **Réduire** la vulnérabilité à la dégradation environnementale, aux pénuries d'eau et de nourriture et aux changements climatiques;
- **Réduire** les risques de conflits causés par les pénuries de ressources et améliorer la résilience des milieux et des États fragiles.

¹ Ce qui comprend la contraception, la planification des naissances et une éducation sexuelle intégrale, outre le droit de la femme de choisir un avortement sans danger là où la loi l'autorise, ainsi que l'accès à des soins post-avortement (source : lettre du 12 septembre 2016 envoyée par la ministre Bibeau aux partenaires dans le dossier des interventions visant la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant).

² Surtout dans les milieux vulnérables à la dégradation environnementale et aux changements climatiques avec lesquels le Canada entretient des liens étroits (ex. : Afrique occidentale francophone, Sahel, Haïti).

Cette initiative féministe majeure s'appuiera sur les actions déjà considérables du Canada, tout en les concertant, dans le domaine de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, ainsi qu'en ce qui concerne les mariages forcés et l'éducation secondaire pour les filles. Grâce à cette initiative phare consacrée à des aspects sensibles et souvent négligés de la SDG, le Canada fera la preuve de toute l'importance qu'il accorde à l'approche féministe de l'aide au développement. Il mènera ainsi une action stratégique qui transformera la vie de millions des personnes parmi les plus vulnérables au monde, surtout des adolescentes et des jeunes femmes, tout en contribuant à la stabilisation des États les plus fragiles du globe.

LIEN ENTRE L'INITIATIVE ET LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES :

1. Concorde avec l'engagement exprimé dans la lettre à la ministre du Développement international visant à «élimin[er] des lacunes liées aux droits et aux soins de santé des femmes relativement à la reproduction» et concorde parfaitement avec les autres priorités exprimées dans la même lettre, notamment :

- «[aider les] personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, et [soutenir] les États fragiles»;
- «appuyer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable»;
- «faire du Canada un chef de file en ce qui a trait à l'innovation et à l'efficacité en matière de développement»;
- faire valoir «les droits des femmes et des réfugiés»;
- «fournir de l'aide aux pays vulnérables face aux conséquences déstabilisatrices des changements climatiques».

2. Exemple manifeste d'un «engagement international apportant une contribution utile au monde» :

- Retombées massives mesurables : 18 millions de vies transformées et des centaines de milliers de vies sauvées sur dix ans.
- En parallèle, amélioration du respect des droits, de la santé, du coût des services publics et de la croissance économique, et réduction des risques liés à l'environnement et à la précarité des ressources; considéré comme un «investissement rentable» dans le développement (120 \$ pour chaque dollar investi).

3. Concorde parfaite avec les ambitions de «résultologie», en vertu de la possibilité de surveiller les progrès grâce à des mesures de rendement claires et à des rapports annuels sur les résultats.

4. Résultats observables et touchant des millions de femmes d'ici 2019 grâce à l'efficacité des intervenants locaux et internationaux (FP2020, Partenariat de Ouagadougou, PSI, Ipas, société civile canadienne, etc.), aux programmes nationaux représentant des coûts, et aux pays ouvrant la voie (ex. : Rwanda).

5. Lien étroit avec le programme d'innovation (ex. : nouvelles techniques de contraception, campagnes de marketing social, formules inédites de financement et mécanismes de suivi des résultats) et occasion d'étendre l'application des approches novatrices.

6. Concorde avec les obligations internationale en matière de droits de la personne (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et Guide technique concernant l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme pour la réduction de la mortalité maternelle) et avec les engagements tels que les Objectifs de développement durable et la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent.



POURQUOI LE LEADERSHIP DU CANADA EST CRUCIAL EN MATIÈRE DE SDG

Plus de 225 millions de femmes souhaitant éviter une grossesse n'utilisent pas une méthode efficace et on estime à 22 millions le nombre d'avortements non médicalisés chaque année. La grossesse constitue, directement ou indirectement, une cause majeure de mortalité pour les jeunes femmes de 15 à 19 ans dans de nombreux pays en développement. Pour chaque femme qui meurt, une vingtaine d'autres subissent des séquelles (souvent graves) d'une grossesse non planifiée. Les jeunes sont souvent mal informés des moyens de prévenir les ITS, le VIH et les grossesses non désirées, et n'ont qu'un accès limité à des services de santé sexuelle et génésique et à des moyens de remettre en question des normes néfastes concernant la masculinité, le genre, le consentement et les relations. Le thème de la santé et des droits sexuels et génésiques cache des problématiques plus profondes de sexisme et d'inégalité qui sont souvent ignorées, négligées ou volontairement évacuées des politiques gouvernementales.

Les progrès en matière de SDG sont beaucoup trop lents, surtout dans les domaines négligés de la contraception, de l'accès à des services d'avortement sans danger, de la santé et des droits des adolescents en matière de sexualité et de reproduction et de la défense de ces droits. Les buts modestes des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (5b: réclamer un accès universel à la santé génésique) ont été ratés, et de loin, et d'ailleurs n'ont souvent pas

été mesurés. La stagnation de ce dossier est un des plus grands échecs des OMD et démontre l'incapacité de la communauté internationale de faire respecter concrètement certains droits des femmes. Les cibles plus ambitieuses contenues dans les objectifs de développement durable à cet égard fournissent une nouvelle occasion de corriger le passé. De nouvelles initiatives ont prouvé qu'il était possible de progresser grâce à des approches novatrices, mais la volonté politique n'est pas toujours là. La défense de la santé et des droits sexuels et génésiques a besoin d'un héraut crédible du G7 capable de galvaniser les acteurs mondiaux tout en contribuant à l'obtention de résultats concrets.

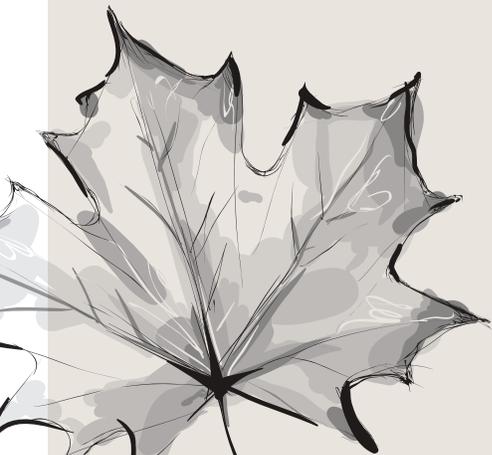
Le Canada peut donner l'exemple s'il s'engage à consacrer 4,25 milliards de dollars d'argent neuf sur dix ans, en commençant par 125 millions en 2017-2018 et en augmentant cette somme graduellement jusqu'à 500 millions en 2020-2021 pour maintenir ce niveau jusqu'en 2026-2027.

Investissement	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Total	125 M\$	250 M\$	375 M\$	500 M\$
Information et services ³	100 M\$	200 M\$	300 M\$	400 M\$
Action militante et reddition de comptes	25 M\$	50 M\$	75 M\$	100 M\$

Répartition des investissements:

- 400 millions par année (80 %) pour l'information et l'accès aux services de santé sexuelle et génésique en vertu des droits universels, et ce, pour 18 millions d'adolescentes et de femmes;
- 100 millions par année (20 %) pour l'action militante et la reddition de comptes.

³ Investissements consacrés à des secteurs négligés, notamment la contraception, l'accès à des services d'avortement sans danger, l'accès à la santé et aux droits sexuels et génésiques pour les adolescentes et la défense de ces droits.



LE PROGRAMME DOIT RESPECTER LES CRITÈRES SUIVANTS :



- Adaptation concrète des services de SDG aux programmes et aux priorités du pays visé ;
- Soutien des organismes féministes locaux légitimes et crédibles dirigés par des femmes et des jeunes et voués à la défense de la SDG ;
- Aide à l'expansion des services de santé sexuelle et génésique de qualité et à la diffusion d'information à ce sujet, et mise en œuvre de moyens permettant de fournir ces services à celles qui y ont droit ;
- Mesures visant le volet de la demande en ce qui concerne les services et les méthodes de contraception, dans le cadre d'un ensemble complet de mesures d'information et de services, en veillant à ce que ces services soient offerts, accessibles, de bonne qualité et adaptés aux réalités des jeunes, en éliminant les barrières attribuables aux coûts et aux pratiques socioculturelles discriminatoires, en éliminant les interventions verticales, etc. ;
- Ciblage des facteurs de demande propres aux adolescents : éducation sexuelle intégrale, services adaptés aux réalités des adolescents, campagnes d'information destinées aux jeunes ;
- Soutien d'initiatives se concentrant sur la défense des droits des femmes, sur l'émancipation des femmes et sur l'égalité des sexes, conformément à la Politique en matière d'égalité entre les sexes d'Affaires mondiales Canada.

